

Informations de base

2025/2806(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Objection formulée conformément à l'article 114, paragraphe 3, du règlement intérieur: simplification du contenu et de la présentation des informations à publier sur les activités durables sur le plan environnemental et simplification de certains critères d'examen technique permettant de déterminer si des activités économiques ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux


Complétant [2018/0178\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
2.50.05 Assurances, fonds de retraite
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes
3.70.20 Développement durable

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
04/07/2025	Publication du document de base non-législatif	C(2025)04568	
04/07/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
04/07/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
09/07/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/12/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
17/12/2025	Résultat du vote au parlement		
17/12/2025	Décision du Parlement		
13/01/2026	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		